

Gilbert Rouget, Présentation d'une R.C.P.

Citer ce document / Cite this document :

Gilbert Rouget, Présentation d'une R.C.P.. In: L'Homme, 1968, tome 8 n°1. pp. 117-122;

doi : <https://doi.org/10.3406/hom.1968.366972>

https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1968_num_8_1_366972

Fichier pdf généré le 09/05/2018

ETHNOMUSICOLOGIE ET LITTÉRATURE ORALE DU MONDE NON FRANÇAIS

Recherche Coopérative sur Programme*

présentée par

GILBERT ROUGET

Tous les ethnologues s'accordent à penser qu'il est de la plus haute importance d'exploiter au maximum les possibilités immenses qu'offre depuis peu le magnétophone pour accumuler les documents concernant les civilisations archaïques en voie de disparition. Certes, partout dans le monde, la recherche ethnologique fait une place de plus en plus grande aux enregistrements sur bande magnétique. Mais la collecte des documents est encore loin de se faire au rythme nécessaire et de plus, en France comme partout ailleurs, faute d'une organisation adéquate, la plus grande partie des documents recueillis reste inutilisée.

Au début du siècle, la célèbre *Phonogrammarchiv* de Berlin équipait de phonographes à cylindres les expéditions ethnographiques qui en faisaient la demande et centralisait les documents recueillis. Ainsi ont été constituées des collections dont l'étude a marqué un moment capital dans l'histoire de l'ethnomusicologie. En cette dernière partie du siècle, le but à atteindre est le même, à ceci près qu'il s'agit non plus de phonographes mais de magnétophones et qu'il s'agira bientôt de magnétoscopes¹ — opération considérable à laquelle ne participent, dans le monde, qu'un très petit nombre d'institutions.

En ce qui le concerne, le Département d'Ethnomusicologie du Musée de l'Homme

* Cette RCP porte le n° 178. Sa création prend effet en 1968. Elle a pour responsable l'auteur de ces lignes et pour siège le Département d'Ethnomusicologie du Musée de l'Homme, qui fournit les locaux et une partie du personnel scientifique, technique et de service. Le CNRS assume la plus grande partie de ses frais de fonctionnement, contribue à ses dépenses d'équipement et met à sa disposition du personnel technique et administratif. Les sections compétentes du Comité National sont la section 23 : Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie ; la section 28 : Linguistique générale, Langues et littératures étrangères ; et la section 29 : Études linguistiques et littératures françaises.

A la demande du Directoire du CNRS, le titre indiqué ci-dessus sera modifié, après avis de la Commission permanente, en vue de circonscrire plus étroitement ce programme.

1. Enregistrement du son et de l'image sur une seule et même bande magnétique, déjà couramment utilisé par la télévision. Un film en magnéscope sur le jeu de la vielle monocorde songhay vient d'entrer dans les archives de la RCP.

s'efforce depuis bientôt quarante ans d'assumer sa part de l'entreprise. Mais bien que les locaux, le personnel et l'équipement dont il dispose se soient beaucoup accrus ces dernières années, il lui devenait de plus en plus difficile de faire face à la tâche. C'est à la fois pour lui en donner les moyens et pour lui permettre d'élargir son programme selon les grandes lignes exposées plus bas qu'a été créée cette RCP. Si, d'autre part, on a jugé bon d'étendre son domaine, c'est parce que la musique vocale est par nature le véhicule de textes — ballades, berceuses, lamentations funéraires, devises, etc. — qui présentent le plus grand intérêt pour la littérature orale. C'est aussi parce que, réciproquement, la littérature orale — la chante-fable pour ne citer qu'un exemple — comporte fréquemment un aspect musical important. C'est enfin parce qu'entre le parlé et le chanté il n'existe aucune frontière définie. Mais, au demeurant, la RCP ne s'intéressera qu'à l'aspect sonore et éventuellement gestuel de la littérature orale. Celle-ci ne figurera donc à son programme qu'autant qu'elle se présentera sous forme de documents enregistrés ou filmés.

PROGRAMME

Centraliser les documents.

Les documents d'ethnomusicologie ou de littérature orale, enregistrés au cours de leur mission par des chercheurs dépendant du CNRS et à l'aide de magnétophones lui appartenant, se font chaque année plus nombreux. Leur masse est déjà considérable. En prenant comme point de départ l'année 1952, et en s'en tenant aux seules collectes dont nous avons eu connaissance, on peut estimer qu'elle est au moins de l'ordre de trente mille pièces différentes. Il est à prévoir que ce nombre doublera dans les cinq années qui viennent. Or la majeure partie de cette documentation irremplaçable demeure éparpillée et inaccessible. A quelques récentes exceptions près, les bandes restent entreposées chez ceux qui les ont enregistrées et demeurent pratiquement inutilisées. Situation absurde dont les chercheurs sont les premiers à souhaiter la fin. Il est clair que ces documents devraient être versés au fonds commun de la recherche. Mais il importe également que le collecteur garde la pleine disposition de ce qu'il a recueilli et en conserve la propriété scientifique. Il y a là un problème purement pratique, et nous en proposons plus loin la solution (*cf. infra* : « Aspects juridique, technique et matériel du programme »).

Bien qu'il soit appelé à prendre de plus en plus d'importance, bornons-nous à mentionner ici le film synchrone, dont l'acquisition et l'utilisation posent des problèmes particuliers qui seront étudiés en coopération avec le Comité du Film Ethnographique.

A côté de ces documents recueillis grâce au CNRS — et ce sont eux qui nous intéressent ici en tout premier lieu —, il existe bien entendu l'énorme masse des enregistrements magnétiques recueillis sur le terrain par les chercheurs des autres pays. Il serait parfois possible de les acquérir par échange. Ceux que rapportent voyageurs, journalistes, cinéastes ou gens de radio sont quelquefois du plus haut intérêt, quoi qu'on en dise. Une des tâches de cette RCP sera de centraliser ces documents, dans la mesure où ils s'inscriraient utilement dans un plan d'ensemble.

En différents pays, et notamment en France, des disques de musique primitive ou exotique sont publiés en nombre croissant chaque année par des institutions scientifiques, par des organismes culturels et par des compagnies commerciales. Leur acquisition lui incombera également.

Promouvoir leur collecte.

Cette documentation étant réunie, disponible et mise à jour, il deviendra possible de coordonner et de systématiser la collecte des documents de manière à combler les lacunes (lacunes concernant telle ou telle population ou au contraire, à l'intérieur d'une population, tel ou tel genre) et à éviter les doubles emplois. Des réunions de travail groupant participants de la RCP et représentants de différentes formations de recherche auront lieu périodiquement. On y établira un programme, on y décidera des urgences.

D'une manière générale, l'un des principaux objectifs de la RCP, les missions ethnomusicologiques restant prioritaires est d'encourager et d'aider les ethnologues à enregistrer des documents particulièrement précieux, qu'ils sont seuls à pouvoir recueillir, grâce à leur connaissance de la société où ils séjournent et grâce aux amitiés qu'ils y ont nouées. Nous pensons notamment ici à la musique et aux textes (chantés, psalmodiés, déclamés, etc.) de rituels auxquels ils sont souvent seuls à avoir accès.

Dans le cadre de cette orientation générale, la RCP jouera également le rôle de conseiller technique. Elle conseillera le chercheur sur le matériel à choisir et lui montrera, en fonction de ses besoins particuliers, comment utiliser correctement sur le terrain un appareil d'enregistrement. Elle lui servira également de correspondant pendant sa mission.

Organiser leur utilisation.

Celle-ci est largement conditionnée d'abord par la possibilité de faire une copie des enregistrements originaux. Que le chercheur soit isolé ou qu'il appartienne à une formation de recherche, il ne dispose en aucun cas des appareils, du personnel, des fonds et de la compétence qu'il faut pour copier correctement sur une autre bande qui servira, elle, à l'étude, la bande originale qu'il a rapportée et qui doit être mise en archives. C'est là cependant le seul moyen d'assurer la conservation des originaux — auxquels il est indispensable de pouvoir revenir — tout en laissant au collecteur la pleine disposition de ses documents.

Ceux-ci ne sont utilisables qu'inventoriés et fichés. Bien souvent le chercheur, s'il n'est pas lui-même ethnomusicologue ou spécialiste de la littérature orale, doit être lui-même considéré à son retour comme un informateur auquel on soutirera les renseignements destinés à compléter les documents qu'il a enregistrés. La RCP l'aidera à résoudre les questions d'identification d'instruments, de formation musicale, de caractérisation de la musique et des musiciens, ainsi que les problèmes de transcription de textes, qui se poseront à lui au moment de faire l'inventaire et les fiches de ses enregistrements.

Trois types de fiches seront mises à la disposition des chercheurs : fiches de collection, de bobine et de pièce musicale. Toutes se présentent sous forme d'une liasse faite de quatre fiches et de carbonnes intercalaires. Elles seront accompagnées d'instructions pour la rédaction des différentes rubriques. Les principes de codifi-

cation à appliquer à cette documentation seront arrêtés en coopération avec D. Bayle, Conservateur de la Bibliothèque du Musée de l'Homme.

La RCP publiera périodiquement l'inventaire des documents ainsi mis en archives et rassemblera une collection aussi complète que possible des inventaires publiés par les autres institutions. Signalons qu'une liste rétrospective des enregistrements sur bandes magnétiques entrés au Département d'Ethnomusicologie de 1951 à 1966 a paru dans *Objets et Mondes*, VII (4), pp. 321-322.

Les traiter suivant les principes de l'analyse documentaire.

Il ne s'agit bien entendu pas ici de prôner le renoncement à l'analyse musicologique telle que l'ethnomusicologie la pratique habituellement, mais de lui apporter le renfort méthodologique qu'on est en droit d'attendre de la logique formelle. A la mise sur fiches traditionnelle dont on a parlé au paragraphe précédent doit succéder l'analyse documentaire, travail incomparablement plus important qui débouche en fin de compte sur le fichier mécanographique. Celui-ci n'a pas pour unique avantage de permettre l'exploitation d'une matière aussi vaste et aussi complexe dans des conditions satisfaisantes. Il a pour préalable l'élaboration d'un système d'analyse et la rédaction d'un code suivant des règles qui doivent être entièrement explicites et qui garantissent la validité scientifique de la description. C'est ce qui donne tant d'intérêt à l'analyse documentaire. Menée au niveau des structures musicales elles-mêmes, celle-ci devrait donner des assises plus larges et plus sûres à la réflexion musicologique, but ultime des recherches de cette RCP.

Ethnomusicologues et spécialistes de l'analyse documentaire ignorent tout de leurs disciplines réciproques. La composition de la RCP devrait permettre entre les uns et les autres l'incessant dialogue qui, pour le succès de l'entreprise, est une condition *sine qua non*.

J.-Cl. Gardin, directeur du Laboratoire d'Analyse documentaire pour l'Archéologie, CNRS, prêtera sur ce point son concours à la RCP en contribuant à former un spécialiste en vue de cette recherche particulière.

Les publier sous une forme adéquate.

L'ethnomusicologie a pour objet un phénomène essentiellement immatériel puisque la musique dont elle s'occupe n'est pas écrite et qu'elle n'a par conséquent d'existence que dans la mesure où elle est jouée. Enregistrer ces musiques sur bande magnétique — ou sur tout autre support —, c'est les fixer et en quelque sorte les transformer en objets concrets dont on peut disposer à sa guise, condition indispensable à réaliser si l'on veut les décrire. Mais à son tour la description musicologique, moins heureuse en cela que la description phonologique, risque d'être constamment mise en doute si elle n'est pas en mesure de produire au moins de larges échantillons de son objet. D'où la nécessité de publier les enregistrements musicaux en même temps que les travaux qui s'y rapportent. Toutes choses égales, on peut en dire autant de la littérature orale.

La publication de disques microsillons, indépendants ou destinés à être incorporés à des études ethnomusicologiques, doit donc être considérée comme faisant partie intégrante du travail scientifique. Elle soulève de nombreux problèmes et c'est la raison pour laquelle, bien qu'on s'accorde à la juger indis-

pensable (*cf.* la résolution du VI^e Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques, publiée dans ses *Actes*, 1962, I, p. 96), elle demeure si rare.

La RCP s'efforcera de lui donner l'essor qu'il convient, en profitant de l'expérience acquise durant vingt et une années d'édition phonographique par le Département d'Ethnomusicologie du Musée de l'Homme.

ASPECTS JURIDIQUE, TECHNIQUE ET MATÉRIEL DU PROGRAMME

Précisons d'abord qu'il n'est aucunement question de vouloir contraindre, d'une manière plus ou moins détournée, les formations de recherche ou les chercheurs individuels à se dessaisir de leurs documents. Ils restent entièrement libres de décider ce qu'ils entendent en faire et, s'ils choisissent de les confier à la RCP, d'indiquer s'ils préfèrent garder les originaux ou au contraire en recevoir une copie.

Garantie du respect de la propriété des documents.

Le collecteur reste intégralement propriétaire des enregistrements dont il désire faire le dépôt, provisoire ou définitif, aux archives du Département d'Ethnomusicologie du Musée de l'Homme. Un contrat-type de dépôt, précisant les termes de cet accord, sera rédigé après consultation de différentes formations de recherche.

La propriété scientifique des enregistrements est garantie par le fait que la RCP s'engage à ne les faire entendre, à n'en communiquer copie et à n'en faire quelqu'usage que ce soit, sans autorisation écrite du collecteur. En cas de publication, droits éventuels d'auteur ou « *royalty* » feront l'objet d'accords particuliers entre l'éditeur et le collecteur, celui-ci étant en tout état de cause entièrement libre de sa décision.

Garantie de conformité technique.

Comme il a été dit, le collecteur décide s'il dépose ses originaux ou s'il préfère que la RCP en prenne seulement des copies. S'il opte pour la première solution, la RCP lui fournit la copie intégrale des bandes magnétiques originales qu'il a déposées, en lui en garantissant la parfaite conformité : les copies présenteront à tous égards des qualités égales à celles des originaux. S'il le désire, le collecteur pourra obtenir que les copies à lui remettre aient des caractéristiques techniques différentes de l'original : nombre de pistes, type de bande, vitesse de défilement, diamètre des bobines, pourront être modifiés sur sa demande. Des filtrages pourront être opérés en vue d'éliminer certains bruits de fond.

Garantie de conservation.

Quelques aménagements à apporter au siège de la RCP (certains sont déjà réalisés) permettront d'assurer des conditions matérielles de conservation parfaitement satisfaisantes.

Travaux de laboratoire.

Les analyses électro-acoustiques du son, menées en vue de l'étude musicologique des enregistrements, seront exécutées, sur le plan technique, par un ingénieur du son spécialiste de ces recherches, à l'aide des instruments de mesure dont dispose depuis peu le Département.

La préparation des bandes magnétiques destinées à la gravure des disques à publier sera assurée de la même manière.